50e ANNÉE. — N° 17.605
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes.	13f	24f	45f
France et Colonies ...	14f	26f	48f
Etranger.	18f	35f	65f

La Petite Gironde

15 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 15 c.

JEUDI 16 SEPTEMBRE 1920
SAINT JEAN Ch.
SOLEIL : lever 6h43; coucher 7h11
LUNE : P. Q. le 20; P. L. le 28

TOUJOURS LA VIE CHÈRE

Toute la presse a appelé de ses vœux, avec le public, la vague de baisse. On la croyait prochaine, à raison de certains indices. Il semble qu'après s'être portée sur certains articles, elle ait été refoulée par la vague de hausse qui déferle sur nous.

Le pain, cette nourriture si essentiellement française, est arrivé à des prix que, de mémoire de vivant, il n'avait jamais atteint; la viande atteint, dans l'élévation de ses prix, des proportions inimaginables; le mouton, qui se raréfie de plus en plus, devient inabordable; le veau, le bœuf suivent dans leurs variations une marche toujours ascendante, et l'on entrevoit sérieusement le taux de 20 fr. le kilo. On n'élève plus de porcs, et les plats de charcuterie apparaissent sur de rares tables privilégiées de luxe.

Les œufs, les beurres, les œufs enchérissent à leur tour. Une baisse passagère se trouve bientôt saisie d'une hausse qui vient évanouir les espérances.

D'une façon générale, les producteurs continuent à se vendre à des prix excessifs. Si le poisson de mer varie encore suivant l'importance des arrivages, le poisson de rivière ne connaît pas de limites à l'exagération de ses prix.

La liberté de la vente du sucre va donner carrière aux excès du mercantilisme, et l'on prévoit déjà qu'il atteindra en novembre et décembre le taux de 7 fr. le kilo.

Nous avons eu une grande abondance de fruits, et il semble que cette abondance n'ait été qu'un stimulant pour élever, sur nos marchés, le prix de cette denrée, cependant périssable, à des prix exorbitants, ce qui, joint à la hausse du sucre, rendra excessivement onéreuse la fabrication et l'achat des confitures.

Sur l'ensemble des matières alimentaires, les enquêtes les plus impartiales prévoient pour les débuts de l'hiver une hausse de 10 à 15 p. 100.

Il en est à peu près de même pour tous les produits. On constate depuis longtemps une baisse considérable sur la valeur des cuirs; c'est à peine si l'on signale une minuscule diminution pour quelques articles courants; les chaussures moyennes et de luxe restent à des prix scandaleux. On peut en dire autant du vêtement, de la lingerie, de la chapellerie, etc., etc. La hausse n'épargne rien et menace tout.

Il y a à cette situation des causes d'ordre général et un enchaînement fatal que nous ne pouvons, hélas! que constater; mais il y a aussi des raisons particulières, des agissements, des méthodes, des procédés qu'il importe de relever et auxquels il faudrait s'efforcer de faire obstacle.

Nous sommes en présence d'une rivalité d'intérêts, d'une course à la fortune qui se manifestent en une cupidité sans vergogne et sans scrupules. C'est à qui tirera le plus large profit de ses produits et de son travail, c'est à qui exploitera le plus cyniquement possible la pénurie de la production et les difficultés de la situation, chacun se réservant d'ailleurs la faculté de rejeter sur autrui la responsabilité de malaise général.

Parlez-vous de la viande? Le syndicat de la boucherie dénonce les exigences de plus en plus croissantes des producteurs, qui ne veulent rien entendre et qui sur les marchés se montrent d'une intransigeance inqualifiable. Les producteurs accusent de tout le mal les intermédiaires qui font la hausse dans les fermes, dans les foires, dans les prairies, et les détaillants qui renchérissent tous les prix payés par les intermédiaires. Les consommateurs s'en prennent aux détaillants, auxquels ils ont directement affaire; par une répercussion toute naturelle, ils augmentent de leur côté les marchandises dont ils font commerce, le prix de la main-d'œuvre qu'ils détiennent, et la vie chère continue à s'étendre sur la France en une paralysante compression.

Comment réagir contre une pareille situation? Par quel bout commencer, alors qu'il y a dans tout cela un enchevêtrement dont toutes les parties se tiennent et se commandent, alors que tout vendeur — exception faite pour la spéculation [illegible] — peut justifier l'exa[illegible] frein à la hausse inadmissible de certains objets et par suite de déclancher sur l'ensemble des produits un sérieux mouvement de baisse, mais ce moyen semble se heurter à des difficultés d'application qui, jusqu'ici, l'ont rendu à peu près illusoire.

« Vous avez raison, m'écrit un correspondant, de recommander les restrictions volontaires, mais vous parlez dans le désert. Aussi longtemps que la restriction sera laissée à l'initiative de chacun, elle ne sera qu'un mot, chacun consultant plutôt ses ressources et ses goûts que l'intérêt général. J'étais l'autre jour au marché d'une petite ville dont je suivais avec attention les opérations. Une paysanne arrive avec un panier de pêches plutôt ordinaires. Trois ou quatre personnes se précipitent. Combien vos pêches? — 4 fr. 50 la douzaine. — Donnez-m'en deux douzaines, fait un acheteur sans la moindre hésitation. Sur l'observation qu'il avait tort de payer ainsi sans marchander : « Si je ne les prenais pas, un autre les achèterait », répondit l'acheteur. Il en est ainsi chaque jour et pour tout. Ajoutez à cela les exagérations de l'amour-propre, la crainte de paraître gêné en se privant d'une dépense faite par le voisin et vous comprendrez l'inutilité de vos conseils. Il n'y a qu'une façon d'entrer efficacement dans la voie des restrictions, c'est d'en faire le résultat d'une action collective, de provoquer partout où ce sera possible des « Ligues de consommateurs » qui, avec la coopération pour les achats organiseront méthodiquement la restriction contre la cherté croissante. Dans ces conditions, vous pourrez aboutir à des résultats réels et efficaces. Tel homme aisé qui répugne à laisser croire qu'il ne renouvelle pas sa garde-robe parce que sa situation de fortune a diminué, n'hésitera pas à porter des vêtements usagés si l'on sait que c'est par système et en vertu d'une convention déclarée qu'il laisse à l'étalage des tailleurs les complets de 600 francs ou à la vitrine des cordonniers les bottines de 150 francs. Poussez à la création des « ligues de restrictions », c'est le seul moyen d'enrayer la hausse. »

Je livre volontiers les suggestions de mon correspondant aux méditations de nos lecteurs et, s'il y a lieu, à leur agissante initiative.

Pierre DEVAL.

LES CONFLITS DU TRAVAIL

Les ouvriers italiens réclament le contrôle des usines

La C.G.T. déclare que l'acceptation du principe de ce contrôle par les industriels, mettrait immédiatement fin au conflit

Rome, 15 septembre. — Un député socialiste a déclaré aux journalistes que si les industriels consentent à reconnaître le principe du contrôle des usines et fabriques réclamé par la C. G. T., on pourra considérer le conflit comme terminé. La C. G. T. [illegible] grande Russie bolcheviste, le comité permanent, saisissant l'occasion propice du vaste mouvement métallurgiste, a décidé d'élargir le mouvement de manière à ce qu'il acquière un caractère politique. A cet [illegible] nous prions de transmettre d'ex[illegible]ce à Rome l'état nominal du [illegible] le l'équipement et d'en faire [illegible] chiffre, de manière à ce que la [illegible]e elle-même pourvoir à tout [illegible]ce. — Signé : VELLA. »

Les lombards blâment l'inertie du gouvernement

[illegible] septembre. — Les 3,000 représentants industriels, dans leur dernière réunion, ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les industriels lombards déplorent tout d'abord les violations aux lois dont s'est rendue coupable une majorité impulsive. Ils déplorent également l'attitude du gouvernement, qui a abdiqué tout pouvoir dans la crise actuelle et a toléré même la violation systématique du droit de propriété. Les industriels considèrent qu'il est de leur devoir d'examiner si de nouvelles lois inspirées par les exigences de la vie moderne pourraient faciliter le développement de toutes les énergies. Mais ils affirment que ces lois nouvelles doivent garantir avant tout le respect des institutions. Les industriels assurent leurs confrères de la branche métallurgique de leurs sentiments de solidarité. Ils donnent mandat à leur bureau de s'attacher à développer dans la Confédération générale industrielle toutes les mesures qui permettront de rétablir la légalité. »

Des paysans se saisissent des terres et les cultivent

Rome, 15 septembre. — Des paysans, anciens combattants, ont envahi, sous la direction d'un délégué de la Confédération du travail, un territoire appartenant à la congrégation de la Propagation de la Foi. Ce territoire, situé sur la voie Nomentana, a une étendue d'environ 130 hectares. Hier matin, au point du jour, une propriété appartenant au prince Torlonia a été envahie par une bande de paysans partis de Castelgandolfo, qui, munis de bêches, ont immédiatement entrepris le travail de labourage.

Dans le territoire d'Albano, une ferme d'une étendue d'environ 20 hectares, appartenant à un des membres les plus influents du parti catholique, a été envahie par quatre cents laboureurs, inscrits pourtant au parti socialiste. Il est probable que le saint-siège protestera contre l'envahissement d'un territoire appartenant à la propagande.

La Ligue des Coopératives veut acquérir des usines

Rome, 15 septembre. — La Ligue nationale des Coopératives a poursuivi ses négociations avec les ministères du travail et de l'intérieur et plusieurs banques pour l'acquisition de quelques grands établissements par un consortium national coopératif métallurgique. Il semble possible que cette Ligue acquière prochainement des chantiers de constructions occupant deux mille ouvriers.

Les ouvriers occupent de nouvelles usines

Rome, 15 septembre. — Contrairement aux décisions votées par la C. G. T., les ouvriers ont occupé hier les établissements lainiers de Biola, en donnant comme prétexte que les industriels avaient enlevé de grandes quantités de matières premières. Pour répondre à cette nouvelle provocation de la part des ouvriers, les industriels auraient l'intention de déclarer le lock-out.

Un document révolutionnaire significatif

Rome, 15 septembre. — Les journaux publient le document suivant, communiqué par des industriels :

« Le comité permanent du faisceau des gardes rouges (armée des Soviets) à la légion des gardes rouges de l'armée des Soviets de terre, Annunziata le commissaire en chef. Vous êtes prié de faire connaître d'extrême urgence les conditions financières et matérielles de votre section. En prévision d'un vaste mouvement pour imposer au gouvernement de Rome la reconnaissance politique et économique de la [illegible] confédérat[illegible] du travail a fait une ouverture de 25 millions de crédits aux Syndicats pour permettre aux ouvriers de résister, dans le cas où les industriels se décideraient eux aussi à la résistance.

On peut confirmer que ces derniers sont divisés, et si la majorité semble portée aux accommodements, par contre une minorité agissante prêche la résistance à outrance.

Les revendications des mineurs anglais portent sur les salaires

Londres, 15 septembre. — Le « Times » publie une longue lettre de M. Smillie, leader des mineurs, qui affirme que le conflit actuel n'a aucun rapport avec la question de la nationalisation des mines. Il n'attache, d'ailleurs, qu'une importance secondaire à la question du prix du charbon de consommation domestique. M. Smillie s'attache à démontrer que la demande d'augmentation de salaires formulée par les mineurs est bien fondée. Le « Times » estime que cette lettre permet d'entrevoir quelque espoir d'éviter la grève, et suggère aux mineurs de soumettre leurs revendications à une cour impartiale. M. Smillie, en outre, se déclare en faveur du principe d'une production intensive et de la répartition des salaires sur une base uniforme et fixe. Le « Times » conclut qu'un rapprochement étant désiré par tout le monde, il est possible de le réaliser, pourvu que les mineurs fassent preuve d'esprit de conciliation.

Conséquences des menaces des mineurs

Londres, 15 septembre. — La menace de grève a eu pour premier résultat qu'un grand nombre de gros contrats ont été contremandés ou déclinés. En outre, une dépréciation notable de la livre sterling a été enregistrée sur le marché financier de New-York.

Les intentions de M. Lloyd George vis-à-vis du mouvement travailliste

Londres, 15 septembre. — Les journaux publient la réponse M. Lloyd George à un correspondant au sujet de la crise minière. Il y déclare que, aussi longtemps que se manifestera une grande différence entre le prix du charbon exporté et le prix du charbon domestique, qui est réglé par le prix de revient, il sera impossible au gouvernement de mettre fin au contrôle. M. Lloyd George ajoute qu'il est absurde de suggérer que le gouvernement cherche à combattre le mouvement trade-unioniste. Le gouvernement a toujours reconnu l'importance capitale de l'organisation travailliste, qui est chargée de représenter et de défendre les intérêts de ses membres dans tous les champs de l'activité industrielle. D'ailleurs, ce principe a été inscrit dans la loi et reconnu par l'administration. Mais si le cas se produit où les Trade-Unions ou une section quelconque de la communauté prétend usurper les fonctions assignées au gouvernement par la population tout entière, le gouvernement a le devoir de s'opposer, sans perdre un moment, à une telle tentative.

Les attentats terroristes se multiplient en Espagne

Madrid, 15 septembre. — Les attentats anarchistes sociaux se multiplient. A Valence, deux gardes civiques, qui allaient arrêter l'anarchiste Ramon Pareser, furent reçus à coups de revolver par ce dernier. Un garde ayant été grièvement blessé, son collègue déchargea son fusil à bout portant sur l'agresseur, qu'il tua.

A Barcelone, devant un bureau de tabac, où les jours de distribution se forme une queue de fumeurs, Raymond Moreno ayant été interpellé par un agent de police parce qu'il cherchait à passer avant son tour, tira de sa poche un poignard et tua l'agent Marcelino. Deux autres agents étant accourus au secours de leur collègue furent grièvement blessés par Moreno, que d'autres agents étendirent sur le trottoir de plusieurs balles de revolver.

A Bilbao, l'inspecteur de police Soriano et un agent de la Sûreté ont essuyé plusieurs coups de revolver, qui ne les ont pas atteints, tirés par deux ouvriers qu'ils ont pu arrêter. L'un de ces derniers, nommé Gutierez, se disant Argentin d'origine, a été trouvé porteur de deux pistolets Stard, de proclamations anarchistes et d'une bombe.

La bombe du théâtre Pompéia

Barcelone, 15 septembre. — La bombe qui fit explosion dimanche au théâtre Pompéia était destinée à un autre endroit; mais son porteur, craignant d'être arrêté, entra au théâtre pour s'en débarrasser. L'un des blessés admis à l'hôpital est, paraît-il, un complice de l'attentat. Une des personnes blessées lors de l'explosion de la bombe du théâtre vient de succomber. D'autre part, dans un débit de boisson, un inspecteur de police a arrêté deux individus qui parlaient tranquillement de la meilleure façon de placer les bombes.

Le gouvernement arrête des mesures de répression

Madrid, 15 septembre. — Le conseil des ministres a examiné les questions relatives au maintien de l'ordre public. Il a arrêté un nouveau décret pour réglementer la vente et le port d'armes. Il a décidé également que les organisateurs de meetings qui développeront ou laisseront développer au cours de la réunion des sujets autres que ceux qui ont été annoncés au moment de solliciter l'autorisation officielle seront poursuivis. De même de mesures seront prises contre tous les journaux qui inciteront à la révolte ou aux délits sociaux.

Projet de cour permanente de justice internationale

Londres, 15 septembre. — Le secrétariat de la Société des nations publie, après l'avoir communiqué aux gouvernements des Etats membres de la Société, un projet de cour permanente de justice internationale, qui a été présenté pour la première fois au conseil de la Société des nations, à Saint-Sébastien, le 30 juillet dernier. Comme le temps manquait pour l'étudier à fond, le conseil décida de le communiquer à tous les membres de la Société et de demander à M. Léon Bourgeois de préparer un rapport pour la réunion du conseil qui doit se tenir à Bruxelles en octobre. Le conseil prendra alors une décision concernant la création de la cour.

Le projet propose que les membres de la cour soient élus par l'assemblée et par le conseil, indépendamment l'un de l'autre, sur une même liste de candidats, qui sera dressée par les groupes internationaux de la cour permanente d'arbitrage instituée à La Haye par les conventions de 1899 et de 1907. La cour se composera de quinze membres : « Onze juges titulaires et quatre juges suppléants élus pour neuf ans. »

Le caractère permanent de la cour réside dans le fait qu'elles tient une séance chaque année et que le président peut la convoquer en session extraordinaire chaque fois que les circonstances l'exigent. La cour n'étant pas une cour d'arbitrage, doit exercer ses attributions en séance plénière. En outre, la cour compose annuellement une chambre de trois juges appelés à statuer en procédure sommaire lorsque les parties le demandent.

La cour doit être une cour de justice et non une cour d'arbitrage. Pour la question très délicate de la compétence de la cour, le projet stipule : « Que lorsqu'un différend surgit entre Etats, qu'il n'a pu être réglé par voie diplomatique et que l'on n'est pas convenu de choisir une autre juridiction, la partie qui se prétend lésée peut en saisir la cour. »

Entre Etats membres de la Société des nations, la cour statue sans convention spéciale sur les différends d'ordre juridique que le pacte reconnaît comme généralement susceptibles de solution arbitrale.

Enfin, comme siège de la cour, le projet propose La Haye.

Les élections américaines et la Société des nations

New-York, 14 septembre. — Les résultats des élections de l'Etat du Maine constituent la plus grande victoire républicaine de l'histoire de cet Etat. La Société des nations était une des principales questions en cause.

Les élections dans cet Etat ont toujours été considérées comme très importantes, l'expérience ayant vérifié la tradition d'après laquelle les élections de cet Etat peuvent être considérées comme un pronostic digne de confiance du résultat des élections nationales.

Le sénateur Harding, candidat républicain à la présidence, a dit, en apprenant ces résultats, que l'Etat du Maine avait montré la voie à suivre : Une Amérique libre de toute obligation vis-à-vis du monde, quoique encore prête à s'inspirer d'humanité, comme la conscience américaine le lui commande.

La tension du change

Elle paraît ne devoir être que momentanée

Paris, 15 septembre. — Les diverses devises étrangères ont recommencé leur ascension. Cette hausse, tout d'abord assez lente, s'est nettement accentuée depuis deux jours, sous la conduite de la livre sterling et du dollar. La première, dont le cours moyen était, le 10 septembre, de 52 fr. 43, est passée, le 13, à 53 fr. 02, pour s'élever hier 14 septembre à 53 fr. 80. Quant au second il s'est vivement avancé de 14 fr. 85, cours de vendredi dernier, à 15 fr. 13 lundi, et à 15 fr. 61 mardi. Il semble toutefois qu'il n'y ait pas lieu de témoigner d'une inquiétude que ne justifierait ni notre situation économique ni notre situation financière.

D'après les indices parvenus de toutes les régions de France, notre reprise industrielle et commerciale s'affirme avec assez de netteté pour permettre d'escompter la continuation, au cours des mois à venir, de l'accroissement progressif du chiffre de nos exportations.

Il ne faut pas, d'autre part, se baser sur le taux assez élevé auquel a été contracté l'emprunt français en Amérique pour évaluer notre crédit dans ce pays, car il ne faut pas perdre de vue l'importance de l'impôt sur le revenu existant en Amérique et nécessitant le service aux souscripteurs d'un intérêt sensiblement plus élevé qu'il n'est en France. Le mouvement actuel semble donc être surtout attribuable aux achats effectués, tant sur notre place qu'à Londres et à New-York, par la spéculation anglaise et américaine, tablant sur nos besoins éventuels. Mais les mesures nécessaires ayant dès longtemps été prises pour parer aux obligations contractées par notre gouvernement, et notre commerce lui-même ayant considérablement restreint ses transactions avec nos amis d'outre-mer, tout concorde pour laisser espérer que la tension actuelle ne saurait se prolonger bien longtemps.

Le mariage du maréchal Petain

Paris, 15 septembre. — Le mariage du maréchal Petain avec Mme Hardon a eu lieu, hier matin, à la mairie du huitième arrondissement, dans la plus stricte intimité. La discrétion la plus rigoureuse ayant été observée, l'événement passa pour ainsi dire inaperçu. La cérémonie, à laquelle présida le maire de l'arrondissement, fut brève, et se déroula devant une assistance composée de quelques proches et des témoins, qui étaient : pour le maréchal, le général Fayolle, son ami et son plus précieux collaborateur durant la guerre, et, pour la mariée, Mme Gabriel Ferrier, veuve du peintre célèbre qui était le beau-père de Mme Hardon.

Des familiers du maréchal déclarent que cette union constitue l'épilogue d'un roman dont le prologue date du temps où le maréchal Petain, âgé à présent de soixante-quatre ans, — il est né le 24 avril 1856, — ne voyait point sans émotion la gracieuse jeune fille qui devait devenir Mme Hardon, et qu'il rencontrait dans sa famille, dont il était le familier.

A huit heures vingt du soir, le maréchal et Mme Petain prenaient, à la gare de Lyon, le train pour la Côte d'Azur.

APRÈS AIX-LES-BAINS

MM. Giolitti et Millerand échangent des télégrammes

Les résultats de l'entrevue ont déçu les Allemands

Aix-les-Bains, 14 septembre. — M. Giolitti a adressé de Bardonèche le télégramme suivant en italien à M. Millerand :

« Bardonèche, 14 septembre. — A son Excellence M. Millerand, président du conseil des ministres, Aix-les-Bains.

» Au moment où je rentre dans ma patrie, c'est un plaisir pour moi d'envoyer à votre Excellence mes vifs et sincères remerciements pour le chaleureux accueil qui m'a été fait sur le sol français. Notre rencontre, manifestation d'amitié sincère entre les deux nations, rendra, j'en suis sûr, plus féconde la collaboration de la France et de l'Italie dans les œuvres de la paix.

» Signé : GIOLITTI

M. Millerand a répondu par le télégramme suivant :

« A Son Excellence M. Giolitti, président du conseil des ministres, à Bardonèche,

» Je suis personnellement très touché du télégramme amical de votre Excellence, dont la cordialité répond si complètement aux sentiments du gouvernement et du peuple français à l'égard de l'Italie.

» Comme vous, je suis heureux de penser que notre rencontre et nos échanges de vues si confiants ont affirmé l'accord durable de la France et de l'Italie pour l'affermissement de la paix et resserré les liens qui unissent les deux peuples latins.

» Signé : MILLERAND. »

DÉCEPTION DE LA PRESSE ALLEMANDE

Berlin, 14 septembre. — Commentant l'entrevue d'Aix-les-Bains, le « Berliner Tageblatt » se montre déçu par l'attitude de M. Giolitti. Il suppose que la conclusion de la « petite Entente » a contribué à la rapprocher de la France et estime qu'en général la France et l'Italie persistent dans une politique de vainqueurs.

La « Gazette de Voss » signale l'inanité de la politique allemande, qui a voulu à tout prix trouver un sauveur. Ce fut d'abord M. Wilson, puis M. Lloyd George, M. Nitti et enfin M. Giolitti.

L'Italie, ajoute ce journal, a approuvé le point de vue français en ce qui concerne l'Allemagne en échange de concessions dans d'autres domaines.

M. Millerand en Suisse

A GENÈVE

Genève, 15 septembre. — Le train présidentiel, parti d'Aix-les-Bains à 8 h. 15, ce matin, est arrivé à 10 h. 20 à Genève, où M. Millerand avait tenu à s'arrêter pour visiter le Bureau international du travail.

Le président du conseil fut reçu sur le quai de la gare par M. Allize, ambassadeur de France en Suisse; MM. Verchère de Reffye, consul de France à Genève; Albert Thomas, directeur du Bureau international du travail; Butler, vice-président; par les représentants du Conseil fédéral et de la ville de Genève.

M. Muffard, président du Conseil communal de Genève, souhaita la bienvenue à M. Millerand, se félicitant des excellents rapports qu'il entretient avec la colonie française.

M. Millerand remercia en quelques mots.

« Au moment où, pour la première fois, depuis la guerre, je mets le pied sur le sol genevois, ma première parole sera pour exprimer à vos concitoyens les remerciments chaleureux que la France leur doit pour l'accueil fraternel que votre ville, que la Suisse tout entière a ménagé à nos prisonniers, à nos blessés, à nos réfugiés. Ces sentiments présideront à l'échange de vues qui aura lieu cette après-midi entre les membres du Conseil fédéral et le chef du gouvernement français. Ils sont un sûr garant que les intérêts de la Suisse, de Genève et de la France seront respectés. Les accords qui sortiront de nos entretiens seront un nouvel anneau qui resserrera encore la chaîne qui unit nos deux pays. »

Puis, le consul de France présenta la colonie française, et ce fut un long défilé de délégations de la Chambre de Commerce, de 35 Sociétés patriotiques ou philanthropiques, de dames de la Croix-Rouge. Le président du conseil eut une parole aimable pour chacun et spécialement pour les anciens combattants de 1870. En l'absence du professeur Edgar Milhaud, qui est président de la colonie française, ce fut son vice-président, le docteur Weber Boller, qui salua M. Millerand au nom des 30,000 Français de Genève, dont 5,000 furent à la guerre. « Nous sommes fiers, dit-il, de voir notre pays si sain, si sage et de vous recevoir ici, Monsieur le Président, vous qui incarnez si bien la France avec votre fermeté, votre unité de vouloir, votre modération et aussi votre désir de paix et de progrès. »

Dans sa réponse, le président du conseil félicita la colonie française de sa vitalité et l'assura de la bienveillante sympathie des pouvoirs publics. A la sortie de la gare, le président passa entre la haie d'honneur de drapeaux tricolores des Sociétés françaises. La foule, maintenue par un barrage de soldats, acclama chaleureusement M. Millerand.

UNE PROCHAINE ENTREVUE de M. Lloyd George et de M. Millerand

Paris, 15 septembre. — Un de nos confrères croit savoir que des conversations vont être immédiatement engagées entre le quai d'Orsay et l'ambassadeur de France à Londres pour organiser au plus tôt avec le cabinet de M. Lloyd George une très prochaine rencontre entre le président du conseil français et le « Premier » anglais. Si nous en croyons une indiscrétion officieuse, la ville où se réuniraient d'ici quinze jours les deux hommes d'Etat a déjà été proposée à Londres : ce serait Biarritz. Il est probable que M. Lloyd George acceptera ce choix.

C'était bien du cinéma !

LA PETITE DACTYLO VOULAIT ACHETER UNE CAPE

Paris, 15 septembre. — Toute cette histoire extraordinaire d'enlèvement en taxi, de séquestration en roulotte, d'évasion à marche forcée se prêtait à une visite malheureuse dans un grand magasin de nouveautés, à l'achat inconsidéré d'une cape trop chère. Et la femme maigre, grande et qui louchait; la femme blonde, habile à manier le revolver, le taxi, le paquet de M. Pitois, le peigne, les faux cheveux n'ont jamais existé que dans l'imagination d'une petite fille qui a cherché dans ses souvenirs de cinéma les moyens de bâtir une histoire capable de détourner d'elle la colère de sa maman devant son excès de coquetterie.

Yvonne Guillery avait, en l'absence de sa mère, acheté, le samedi, une cape de 250 fr.; sa mère revenue, elle s'affola. Qu'allait-elle dire pour cet achat? Et au lieu de songer à rapporter tout bonnement la cape au magasin qui l'avait vendue, pratique qu'elle n'eût pas inventée, elle se lança dans cette aventure extraordinaire, qui lui coûte une mauvaise nuit dans la salle des pas-perdus, douze sous de pneumatique pour prévenir sa mère, une publicité dont elle eût pu fort bien se passer et qui ne la sauve pas, loin de là, des reproches qu'elle avait voulu éviter. Sans compter qu'on ne la mènera probablement jamais plus au cinéma !

NOS FEUILLETONS

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain la suite de notre intéressant feuilleton.

LA MERVEILLEUSE AVENTURE de Jim Stappleton

Après ce feuilleton et dans un de nos plus prochains numéros nous commencerons la publication de

Kœnigsmark

le roman qui a révélé le beau talent du jeune et célèbre écrivain

Pierre BENOIT

l'auteur de l'Atlantide, qui a obtenu le prix du Roman à l'Académie française.

Kœnigsmark

est à la fois un drame d'amour et d'aventures, conté avec l'art le plus sûr et le plus émouvant.

Il se déroule avant la guerre, dans une petite cour allemande, et le principal personnage est un jeune professeur français.

Par le relief, la vie intense des personnages et l'attrait du récit mystérieux; par l'imprévu des épisodes et le dénoûment tragique,

Kœnigsmark

réunit à l'intérêt passionné des plus fameuses œuvres d'imagination la valeur d'une œuvre d'art qui ira au cœur et à l'esprit de tous nos lecteurs.

La retraite de M. Deschanel ne serait plus qu'une question de jours

Paris, 15 septembre. — La presse parisienne se préoccupe de plus en plus de la situation créée par l'état de santé du président Deschanel. Les journaux constatent que l'amélioration qu'on avait un moment pu espérer ne s'est pas produite. Certains assurent même que la santé du président aurait donné lieu à un nouvel incident qui aurait motivé le voyage de M. Steeg, ministre de l'intérieur à Aix-les-Bains.

Ils expriment l'opinion que si sympathique que soit la personnalité de M. Deschanel et si vif que soit le désir général de le voir continuer régulièrement l'exercice de son mandat, l'incertitude actuelle est extrêmement fâcheuse et ne peut s'éterniser.

Plusieurs journaux [illegible] mercredi sur l'[illegible] conseil des ministres ce [illegible] dredi pr[illegible] un conseil [illegible] lui de vendredi.

Le « Figaro » ajoute que M. Deschanel lui-même estime qu'il ne saurait assurer plus longtemps la haute charge dont il est investi, et il conclut :

Un fait est certain, c'est que la retraite de M. Paul Deschanel n'est plus qu'une question de jours et que la convocation de l'Assemblée nationale est imminente.

Voici en quels termes s'exprime le **Figaro** dans l'article qu'il consacre à la santé de M. Deschanel :

« Malgré le repos qu'il a pris, malgré tous les soins affectueux dont il est entouré, M. Deschanel ne peut encore, et dans des circonstances où l'autorité du chef de l'Etat doit se manifester, prendre une part active aux délibérations ministérielles, présider les conseils, recevoir les ambassadeurs et lui-même estime que, dans ces conditions, il ne saurait assumer plus longtemps la haute charge dont il est investi.

» Sous quelle forme la décision qu'il a prise de résigner ses fonctions se manifestera-t-elle? C'est ce qu'il n'est pas, à l'heure actuelle, possible de dire.

» Ce qui est, cependant certain, c'est que les pouvoirs publics vont avoir peut-être dès cette semaine à se préoccuper de l'éventualité prochaine de la convocation de l'Assemblée nationale. On sait que M. Millerand, qui a eu avant-hier à Aix-les-Bains une longue entrevue avec M. Steeg, ministre de l'intérieur, rentre à Paris demain matin.

» Un conseil de cabinet est d'ores et déjà convoqué au ministère des affaires étrangères pour vendredi matin. On y examinera la situation et si des décisions ne sont pas prises ce jour là, elles le seront dans un conseil qui suivrait de peu le conseil d'après-demain.

» Il est également possible que dans cette journée de vendredi il y eut d'importantes conférences entre certaines éminentes personnalités politiques. On y envisagerait les candidatures ou la candidature à soumettre à la réunion plénière qui précédera, selon l'usage, le congrès de Versailles.

« Il est de toute nécessité qu'une entente intervienne pour éviter la multiplicité des candidatures et que les représentants qualifiés du bloc national se mettent d'accord sur un nom qui réunirait à Versailles sinon l'unanimité, du moins l'immense majorité des suffrages. »

LES CANDIDATS A LA SUCCESSION DE M. DESCHANEL

Le « Figaro » ajoute : « Déjà, dans les milieux politiques, on prononce des noms. Celui du président du conseil rencontre dans tous les groupes une faveur marquée. Mais M. Millerand consentira-t-il à poser sa candidature ou à la laisser poser? Parmi ses amis les plus intimes, on ne le croit pas. Mais il y a des devoirs auxquels on ne saurait se dérober.

» Si le président du conseil malgré toutes les sollicitations dont il sera l'objet, se refusait à laisser se manifester sur son nom les sympathies nombreuses qu'il compte dans tous les partis, on rechercherait alors parmi les hommes politiques celui qui serait le plus désigné pour présider aux destinées de la république.

Parmi les candidatures possibles, on a cité celles de MM. Jonnart, Raoul Peret, L. Bourgeois, dont l'acceptation est problématique; Ribot, Pams, Georges Leygues, etc. Mais à quoi bon se livrer des maintenant au petit jeu des pronostics? Il sera toujours temps de prédire dans le détail les combinaisons parlementaires. »

Le « **Matin** » d'aujourd'hui mercredi précise qu'après une amélioration qui permettait les plus grands espoirs, l'état de santé de M. Paul Deschanel s'est, dans la journée de vendredi dernier, subitement aggravé et une consultation médicale a eu lieu aussitôt. M. Steeg s'est alors rendu à Aix-les-Bains pour mettre le président du conseil [illegible] la situation.

[illegible] M. Deschanel, [illegible] Rambouillet [illegible] Mantes.

[illegible] père de M. Deschanel, avait de son côté annoncé l'imminence de la démission du président de la République.

L'« Echo de Paris » dit qu'une personnalité politique de premier plan lui a, hier soir, tenu les déclarations suivantes :

« Il n'est pas un Français qui ne rende hommage aux scrupules si élevés de M. le président Deschanel. Mais il est vain de vouloir fermer les yeux sur une situation qui ne saurait se prolonger. La question est de savoir à quel moment interviendra la décision de M. le Président de la République. Si elle est imminente, les Chambres alors seraient convoquées séparément par M. le Président du conseil pour recevoir cette démission, et dans les quarante-huit heures le Congrès se réunirait à Versailles. »

Les chambres siégeant en session extraordinaires se sépareraient dès qu'elles auraient reçu lecture du message du nouveau président de la République. Le Parlement poursuivrait jusqu'au 4 novembre ses vacances, mais il est également possible que la situation ne se modifie qu'à fin octobre ou au commencement de novembre, auquel cas les chambres continueraient purement et simplement leur session, après la réunion du congrès.

M. Millerand a déjà laissé entendre à plusieurs de ses amis qu'il ne serait pas candidat quoi qu'il arrive, à la présidence de la République.

LA GUERISON SERAIT-ELLE POSSIBLE ?

Paris, 15 septembre. — Contrairement aux notes publiées par les autres journaux, le « Petit Parisien » dit que les bruits alarmants sur la santé de M. Deschanel ont bien été provoqués par une indisposition qu'il a ressentie ces jours-ci à Rambouillet; mais ses médecins habituels sont intervenus aussitôt, et le Président va aujourd'hui aussi bien que possible. « Il est évident, ajoute notre confrère, que les effets de la rude commotion éprouvée par M. Deschanel ne peuvent s'atténuer que peu à peu; sa convalescence poursuit son cours normal, et elle comporte, naturellement, des journées moins favorables que les autres; ceci n'implique pas que l'on ne puisse envisager une guérison définitive dans un délai que nous espérons très bref. »

M. Caillaux ne peut plus chasser

Mamers, 15 septembre. — M. Caillaux a demandé récemment à la sous-préfecture de Mamers l'octroi d'un permis de chasse. La demande fut examinée avec soin et le sous-préfet conclut à l'impossibilité de lui donner une solution favorable : le quémandeur étant privé de ses droits civils et civiques. Le port d'armes lui était donc formellement interdit. La préfecture saisie, la chancellerie consultée, furent du même avis et le permis fut refusé.

PAS DE FIÈVRE JAUNE A DAKAR

Anvers, 15 septembre. — Le « Neptune » déclare absolument controuvée la nouvelle que la fièvre jaune aurait éclaté à Dakar.

Les ingénieurs danois RAHBEK et JOHNSEN, inventeurs d'un nouveau procédé de télégraphie et téléphonie sans fil qui fait grand bruit dans le monde scientifique

Photo Harlingue

Les délégués bolchevistes sont arrivés à Riga
Les délégués polonais arriveront le 16

En attendant Trotsky annonce qu'il prépare une campagne d'hiver

La Lithuanie a suspendu les hostilités

Ses délégués vont entrer en contact avec ceux de la Pologne

Zurich, 14 septembre. — Un radiotélégramme de Moscou du 13 septembre annonce que la délégation de paix russe est arrivée à Riga dimanche matin. La délégation polonaise n'arrivera à Riga que le 16 septembre.

Copenhague, 14 septembre. — On mande de Kovno que Trotzki se trouve actuellement sur le territoire lithuanien. Sa présence constatée hier à Lida laisse croire qu'il préparerait une nouvelle offensive. Cette hypothèse est confirmée par un télégramme d'Helsingfors annonçant que Trotzki prépare une campagne d'hiver de grande envergure contre la Pologne. De nouvelles armées rouges sont en formation sur la Bérésina et sur le Haut-Dniéper.

Les communiqués polonais

Varsovie, 14 septembre (communiqué de l'état-major du 13 septembre). — Sur le secteur de l'armée ukrainienne, la situation est calme.

Sur la Gnila-Lipa, l'ennemi a jeté dans la lutte trois nouveaux régiments entre Bobulchow et Koniuski.

Dans la région de Busk, luttes locales. Nous avons fait des prisonniers et pris des mitrailleuses. Nous avons occupé les localités de Stronibaby et de Rakobuty.

Dans la région de Sokal, nous avons forcé la rivière Studzianka après des luttes acharnées, brisant la résistance de l'ennemi. Nos détachements ont occupé Choniczew, Isciluig et Biskupce.

A l'ouest de Kowel nous avons occupé Magiejow malgré la forte résistance de l'ennemi.

Au nord-est de Brest, dans les environs de Szpitale (Stepank) n

LA VIE SPORTIVE

Courses à Fontainebleau

Résultats du mardi 14 septembre.

Pari mutuel unifié à 5 francs.

PRIX DES BECASSIERES (à réclamer), 3,000 fr., 2,200 mètres.
1. **FORTUNATA** (Sharpe).
M. H. Cotteveille ..... G. 5 50
2. **Détestion** (Paillasse), à M. François Grumetz. — **Fortunata** (Hédicou et La-Pépite) est entraînée par Michel Pantall.

PRIX DE FONTAINEBLEAU, 5,000 francs, 2,300 mètres.
1. **ROSETTI** (Sharpe), à M. Roger Leyllier. G. 6 50
2. **Vala** (Mac Goe), au baron E. de Rothschild. — **Rosetti** (Or-du-Rhin et La-Rose) est entraîné par Michel Pantall.

PRIX DE LA SOCIETE D'ENCOURAGEMENT (hors série), 8,000 francs, 1,100 mètres.
1. **Joyce** (Paillasse) ..... G. 79 50
à M. L.-M. Rolland ..... P. 12 50
2. **Halte** (O'Neill), à M. J. Rutgers Le Roy. G. 7 50
3. **SAINFRAIRE** (J. Cooke), à M. J. Saint-Joy. P. 12 50
Non placés : Sunny (J. Jennings), Bateau (Mac Gee), La-Mallebarde (L. Niaudot), Tison (Painter), Chocolate-Cream (Bellhouse). — 1 long. 1/2, 1 long.

PRIX DE LA CROIX-D'AUGAS, 4,000 francs, 1,100 mètres.
1. **Pergola** (O'Neill), à M. Rutgers Le Roy. G. 9 »
2. **DIABLERET** (Jennings), à Mme L. Doucet ..... P. 6 »
3. **Fontaine** (Painter), à M. Van Heukelom. — Non placés : Ginestas (Paillasse), Restless (Mac Gee). 5/4 de long., 3 long.

4e PRIX DE LA SOCIETE DES STEEPLE-CHASES (steeple-chases, 5e série), 3,000 francs, 3,400 mètres.
1. **MERYLIE** (A. Kalley) ..... G. 10 »
2. **Nabab** (Dutey), à M. J. Dutey, tombé et remonté. — Non placé : Idole (Ory), tombée. — 2 long., 1/2m.

5e PRIX DE LA SOCIETE DES STEEPLE (régional, 1re catégorie, steeple-chase handicap, gentlemen-riders), 8,000 francs, 3,500 mètres.
1. **LONE-HIT** (M. Chanrand), à M. le comte de Bernis ..... G. 6.50
2. **Hugomart** (M. Pastre), à M. Guy Pastré. — 10 longueurs.

Courses à Bayonne-Biarritz

(DEUXIEME JOURNEE — MARDI 14 SEPTEMBRE)

PRIX DES CONSEILS GENERAUX DES BASSES-PYRENEES ET DES LANDES, 1,600 fr., 2,200 mètres. — 1er, **BELAHN** (Chevaleyre), à M. Roger de Salverte; 2e, **ACO-HOR** (Rivière), à M. Galtier d'Auriac; 3e, **Sacré-Boche** (Tronquat), à M. Galtier d'Auriac. — Trois longueurs; six longueurs. — Pari mutuel, gagnant : 24 francs.

PRIX HORS CLASSE, 4,000 fr., 2,200 mètres. — 1er, **FINETTE-III** (Chancelier), à M. Daniel Guestier; 2e, **Albion** (Bourdidy), à M. A. Fontan; 3e, **Scabreuse** (Tronquat), à M. Galtier d'Auriac; 4e, **Péotasme** (Barraqué). — Non placé : Sokari (Rivière). — Une longueur 1/2 longueur; 3/4 longueur. — Pari mutuel, gagnant : 74 fr. placés : 14 fr. et 27 fr.

PREMIER PRIX DE LA SOCIETE D'ENCOURAGEMENT (hors série), 3,500 fr., 1,800 mètres. — 1er, **Canon-II** (Chancelier), à M. D. Guestier; 2e, **Royal-Prestige** (Legros), à M. Louis Cazeneuve; 3e, **Fifinetta** (Faucon), au baron M. de Nexon; 4e, **Embrun** (Teisset). — Non placés : Ligueur (Gallichet), La-Barre (L. Augé). — Une longueur 1/4; 1/2 longueur; 1/2 longueur. — Pari mutuel, gagnant : 41 fr. 50; placés : 22 fr., 49 fr.

DEUXIEME PRIX DE LA SOCIETE DES STEEPLE (réglement, 2e catégorie, haies), 1,500 fr., 2,800 mètres. 1er, **BATHYLLE** (Blaise), à M. Edouard Bonnet; 2e, **Soixante-Quinze-III** (Gauthier), à M. G. Claverie; 3e, **Folie** (P. Sharpe), à Miss A. G. Cushing. — Non placés : Militta (Capdeville), Ninive-V (Legros). — Six longueurs; deux longueurs; une longueur. — Pari mutuel, gagnant : 17 fr. 50; placés : 14 fr. et 13 fr.

3e PRIX DE LA SOCIETE DES STEEPLE (steeple, 1re série), 3,000 fr., 3,400 mètres. — 1er, **STILL-WATER** (Blazrotte), à M. L. Labrouche; 2e, **Bluette** (Blaise), à M. Bichemann; 3e, **Dolstil** (Albrier), à M. Christianave. — Non placés : Royal-Edward (Bourre), Fearless (Fuste). — Deux longueurs; dix longueurs. — Pari mutuel, gagnant : 37 fr. 50; placés : 20 fr. et 15 fr.

TROISIEME JOURNEE. — JEUDI 16 SEPTEMBRE

ENGAGEMENTS

Voici la liste des engagements pour cette troisième journée de courses sur l'hippodrome de la Bastide :

PRIX DE LA SOCIETE DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE, 2,500 francs, 1,800 mètres. — Fridolin, au baron Gasquet; Tronbadours, à M. L. Raoux; Nimbus-III, à M. Jean Denis; Raïd à M. d'Armau de Bernède; Recluse, à M. Louis Ducru.

PRIX DE 2e CLASSE, 5,000 francs, 2,200 mètres. — Vistos, à M. Pierre Comet; Ago-Hor, à M. Th. Bacou; Pomme-d'Amour-II, à miss A.-L. Cushing; Rivale, à M. L. Ducru; Ago-Hor, à M. R. Galtier d'Auriac; Silène-IV, à M. Dick Kaller; Chato-II, au baron Gasquet; Dentros, à M. Victor Sorilion; Capital-Assuré, à M. E. Saint-Jean.

PRIX DE BAYONNE (à réclamer), 1,500 francs, 2,000 mètres. — Grand-Couronné-III et Franchetti, à M. Victor Gaillard; Cerdio-Propik, à M. P. Versein; Buchaist, à M. Bordenave; Panerai, à M. J. Delhote; Chez-Mars et Zone-Sud, au vicomte E. de Dampierre; Embrun et Staphylin, à M. L. Ganquelin; Militta, à M. Gustave de Gouvillon; Ipéca-III à M. Louis Raoux; Sorrente, à M. D. Guestier.

PRIX DE LA SOCIETE D'ENCOURAGEMENT (hors série), 4,000 francs, 2,200 mètres. — Adalia, à M. Jean Delhote; Folie et Ile-Barre, à miss A.-L. Cushing; Croix-de-Guerre-III, Caruso et Captain-Courageous, à miss Annie Hutton; Grand-Couronné-III et Lescurren, à M. Victor Gaillard; Bluette et Babylone, à M. Louis Eschenauer; Embrun, à M. Louis Gauquelin; Ligueur, à M. Gustave de Gouvillon; Numidie, à M. Georges Eymard; Royal-Prestige et Harvard, à M. Louis Cazeneuve; Fifinetta et Ma-Gazille, à baron M. de Nexon; Rouge-et-Blanc à M. Léo Rouleau.

CROSS-COUNTRY REGIONAL DE LA SOCIETE SPORTIVE D'ENCOURAGEMENT (1re série), 5,000 francs, 4,400 mètres. — Patriote, à M. Ducru; Orateur, à M. Mézamat de Lisle; Clarinette, à M. W. Ollivier; Vézette, à M. Beaulieu; Qui-Vive-IX, à M. Larregain; Quart-Gecko, à M. Gassédat.

PRONOSTICS

La Petite Gironde. — 1re course, Nimbus-III, Raïa, 2e, Silène-IV, Vistos; 3e, Grand-Couronné-III, Cerdio-Propik; 4e, Ligueur, Croix-de-Guerre-II; 5e, Clarinette, Orateur.

La Gironde. — 1re course, Fridoli Nimbus-III; 2e, Ago-Hor, Teddy-II; 3e, Staphylin, Cerdio-Propik; 4e, Grand-Couronné-III, Harvard; 5e, Zezette, Clarinette.

Le Sport du Sud-Ouest. — 1re course, Nimbus-III, Fridolin; 2e, Vistos Pomme-d'Amour-II; 3e, Grand-Couronné-II, Cerdio-Propik; 4e, écurie Eschenauer, Grand-Couronné-III; 5e, Qui-Vive-IX, Orateur.

Concours hippique de Biarritz

PREMIERE JOURNEE. — LUNDI 13 SEPTEMBRE

La première journée du Concours hippique a eu lieu lundi, à quinze heures, sur la belle pelouse d'Aguilera. Elle comprenait le Prix de la Ville de Biarritz, 3,000 francs.

31 chevaux étaient inscrits. 29 ont participé aux épreuves. Voici les résultats :

1er prix, 3,000 francs, médaille en vermeil plaque, « Maroc-VIII », à MM. Wallon et baron de Lamazières, monté par M. Wallon; 2e prix, 1,000 fr., 1 plaque, « Tolly », à M. A. Lowenstein, monté par M. Y. Dreans; 3e prix, 500 fr., 1 plaque, « Psyché », à M. Paul Lederlin; 4e prix, 500 fr., 1 plaque, « Jurat », à MM. F. Bazille et de Rovira, monté par F. Bazille; 5e prix, 500 fr., 1 plaque, « Papetiot », à M. Bleick, monté par Paul Larregain; 6e prix, 200 fr., 1 plaque, « Bébé », à M. F.-H. Prince, monté par M. Paul Larregain; 7e prix, 200 fr., 1 plaque, « Dick », à M. A. Loverstein, monté par le propriétaire.

Ont obtenu des flocs de rubans : « Oscar », à MM. de Rovira et Joseph Jonquères d'Oriola, monté par F. Bazille; « Joyeux », à M. Costa, monté par le propriétaire; « Tapageur », à M. Costa, monté par le propriétaire.

La musique militaire et les tambours et clairons du 49e cri prêté leur concours à cette fête, où il ne manqua que du soleil.

Courses à Auch

Mardi 14 septembre

PRIX DE LA SOCIETE DU DEMI-SANG ET DU GOUVERNEMENT (monté), 1,000 francs, 2,200 mètres. — 1. **PERONELLE** (A. Sourroubille), à M. A. Sourroubille; 2e, **REINE-LEYBURN** (C. Dupuy), à M. Escarpit; 3e, **Princesse-Ida** (Fourens), à M. Fouilhac; 4e, **Petrovich** (Hugues). — Non placés : Perine (Adema); Pastourelle (E. Dupuy), à M. Renard-Manceau. — Durée : 1er, 4 m. 55 s.; 2e, 4 m. 59 s. 2/5; 3e, 5 m. 1 s. — Pari mutuel : Gagnant, 14 fr. 50; placés, 9 fr. 50, 16 fr. 50.

PRIX REGIONAL (trot monté ou attelé, en partie lié), 1,500 francs, 1,675 mètres. — **1re épreuve** : 1er, Précieux (Touzani), à M. Fossat; 2e, **ORNANO** (Lasserre), à M. Nolihan; 3e, **Kith** (Montané), à Mme Castelarnaud; 4e, **Quick-Silver** (C. Dupuy). — Durée : 1er, 2 m. 40 sec.; 2e, 2 m. 32 sec. 2/5; 3e, 2 m. 56 sec. 2/5. — **2e épreuve.** — 1er, **Précieux**; 2e, **QUICK-SILVER**; 3e, **Ornano**; 4e, Quith. — Durée : 1er, 1 m. 24 s. 1/2; 2e, 1 m. 24 s. 2/5; 3e, 1 m. 24 s. 4/5; 4e, 1 m. 25 s. 1/5. — Gagnant, 5 fr. 50; placés, 6 fr. 50, 12 fr. 50.

PRIX DE LA VILLE D'AUCH (attelé), 2,000 francs, 3,000 mètres. — 1er, **Olivette** (Sourroubille), à M. Gondin; 2e, **Rahale** (Marty), à M. Lévêque; 3e, **Quick** (Foulmer), à M. A. Soulié; 4e, **Queen-Mary** (C. Dupuy). — Non placés : Optim (Ecart), Odessa (Hamon), Rouen 13 sec.; 2e, 5 m. 15 sec.; 3e, 5 m. 20 sec.; 4e, 5 m. 25 sec. — Gagnant, 12 fr.; placés, 6 fr. 50, 8 fr. et 12 fr. 50.

PRIX DU CONSEIL GENERAL (monté et attelé), 590 fr., 3,000 mètres. — 1er, **Dinette** (propriétaire), à M. Bolin; 2e, **Serpolette** (propriétaire), à M. Ranson; 3e, **Flambeau** (propriétaire), à M. Bousquet; 4e, **Lutine** (Sourroubille), à M. Baron. — Durée : 1er, 6 m. 10 sec.; 2e, 6 m. 14 sec.; 3e, 6 m. 18 sec. — Gagnant, 8 fr. 50; placés, 7 fr. 50, 50 et 21 fr.

PRIX DE CONSOLATION (trot monté ou attelé), 400 francs, 3,000 mètres. — 1er, **Kith** (Montané), à Mme Castelarnaud; 2e, **Opium** (propriétaire), à M. Izart; 3e, **Flambeau** (propriétaire), à M. Bousquet. — Gagnant, 6 francs.

Course de chevaux attelés de Toulouse

organisée par le Trotting-Club toulousain

JOURNEE DU DIMANCHE 12 SEPTEMBRE

RAID HIPPIQUE SUR ROUTE. — Toulouse-Baziège et retour (42 kilom. environ), une heure de contrôle, station à Baziège (11 partants). Prix, 800 fr. au 1er, 450 fr. au 2e; 20 fr. au 3e; 10 fr. 4e; 50 fr. au 5e.

1er « Peppino », à M. Pique, en 1 h. 29 m. 42 s.; 2e, « Trompette », à M. Gimenez, en 1 h. 32 m. 6 s.; 3e, « Kobus », à M. Cornu, en 1 h. 32 m. 14 s.; 4e, « Violette », à M. Borde, en 1 h. 35 m. 41 s.; 5e, « Caériola », à M. Mondy, en 1 h. 36 m. 22 s.; 6e, « Espérance » à M. Lanas, en 1 h. 38 m. 13 s.

Non placés : « Gamin », « Perrenche », « Indienne », abandonné.

Cette course a été faite à raison de 29 kilom. à l'heure en moyenne.

PONEYS ATTELES. — **1re catégorie** (chevaux de 1 m. 24 à 1 m. 32), 50 fr. de prix; 50 fr., 25 fr. et 10 fr.; distance, 2 kilom., 5 partants.

1er, « Coquet », à M. Espinasse, en 8 m. 2 sec.; 2e, « Marie-Brizard », à M. Fujol, en 8 m. 20 sec.; 3e, « Coquette », à M. Angla, en 8 m. 30 sec.

Non placés : « Petits », « Prince-Noir », « Zut », disqualifié.

2e **catégorie** (chevaux de 1 m. 20 et au-dessus), 85 fr. de prix; 50 fr., 25 fr. et 10 fr.; distance, 4 kilom., deux partants.

1er, « Sarah », à M. Baptiste Quirl, en 10 m. 33 s.; 2e, « Pas-Pressé », à M. Angla, en 11 m. 3 sec.

JOURNEE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE

Finale de la course de poneys (pour les deux premiers classés dans les deux catégories). — Prix, 100 fr. en lots : 60 fr. au 1er; 40 fr. au 2e. Distance, 4 kilom.. Rendement de distance par taille.

1er, « Coquet », à M. Espinasse; 2e, « Sarah », à M. Baptiste.

FOOTBALL ASSOCIATION

COUPE DE FRANCE. — Dimanche prochain, s'ouvrira la saison officielle d'association, par un match comptant pour la Coupe de France, et qui opposera les deux excellents onze de la Section Burdigalienne et des Enfants d'Arcachon. Cette rencontre aura lieu sur les nouveaux terrains de la Section Burdigalienne, à Mérignac.

COURSES A PIED

APRES LE TOUR DE PARIS

Notre concitoyen Gaston Villemiane, qui y participait, a accompli une performance superbe, se maintenant pendant plus de la moitié du parcours à la 1re place, mais victime du silex il rétrograda sur la fin et terminait, les pieds littéralement en sang.

Félicitations et sympathique encouragement à l'U. A. B. qui vient de confirmer sa grande valeur, et rappelons en passant les belles performances déjà accomplies dans la même épreuve par ses coureurs, dont le Roger Durafraisse, aujourd'hui président de l'U. A. B., qui termina 4e en 1906, et Charles Russeau, 10e en 1909.

CYCLISME

VELODROME DU PARC

Les Grands-Prix de Bordeaux

Les grands-prix de dimanche obtiendront le même succès que la première journée. Au programme : Spears, invincible Australien, contre les champions français Schilles, Peyrède, Texier, Horel et l'élite de nos régionaux, Lanusse, Rochbach, Laborde, Lamaison, etc., et contre l'équipe de tandems Schilles-Peyrède, vainqueurs du Grand-Prix de Paris. Et ce match nous donnera l'exacte mesure de ses moyens exceptionnels. Une course de tandems, le grand-prix des demi-fondistes, derniers tandems, un handicap et une course de primes complèteront cette belle journée sportive.

YACHTING

LES REGATES D'ANDERNOS

Le Sport Nautique d'Andernos a donné dimanche dernier ses dernières régates de la saison; elles ont été favorisées par un temps superbe et ont obtenu un très grand succès.

Voici les résultats de ces régates :

Pinasses à rame : 1re « Ligny », à MM. Rossignol; 2e, « Simonne », à MM. Freydier et Lazare.

Pinasses sans dérive à voile : 1re, « Astérie », à M. Joyeux; 2e, « Jura », à M. Magrin; 3e, « Simonne », à M. Freydier; 4e, « Abeille », à M. Lazare.

Pinasses à dérive à voile : 1re, « Fémina », à Mlle Ducamain; 2e, « Marie », à M. Berninet; 3e, « Armandine », à M. Michel Bret; 4e, « Mascotte », à M. Louis Lahaye.

Yachts de Plaisance. — 1re série : Course avec allégeance, 1er, « Aiglon », à M. Léglise, temps réel, 1 h. 18 m. 25 sec.; 2e, « Remember », à M. Rougé; temps réel, 1 h. 27 m. 40 sec.; temps compensé, 1 h. 23 m. 40 sec.; « Tromperie », à M. Ballou; temps réel, 1 h. 30 m. 34 sec.; temps compensé, 1 h. 24 m. 34 sec.

2e série : 1er, « Chenille », à M. Fouquet, 1 h. 23 m. 23 sec.; 2e, « Sis », à M. Dumona, 1 h. 31 m. 20 sec.; 3e, « Camadjean », à M. Moreno, 1 h. 35 m. 31 sec.; 4e, « Elga », à M. Robinet, 1 h. 44 m. 27 sec.

3e série : « Bégadin », arrivé 1er, est déclassé sur réclamation justifiée; 1er, « Claireto », à M. Montbeau, 1 h. 40 m. 39 sec.; 2e, « Jeannette », à M. Lussan, 1 h. 40 m. 44 sec.; 3e, « Fox-Trott », à M. Boisson, 1 h. 49 m. 10 sec.; 4e, « Yoko », à M. Cantelouba, 1 h. 51 m. 35 sec.; 5e, « Paulette », à M. Frayeu, 1 h. 52 m. 4 sec.

4e série (un tour du parcours) : 1er, Criquet, à M. Boyreau, 1 h. 12 sec.; 2e, « Fifi », à M. Redeuil, 1 h. 14 sec.; 3e, « My-Dream », à Mlle Martin, 1 h. 2 m.; 4e, « Guitte », à M. Bagonde, 1 h. 9 m. 50 s.; 5e, « Frison », à M. Boisson 1 h. 14 m. 32 sec.

Canots à rame. — Jeunes filles : 1res, Miles Udby et Cristobal.

Jeunes gens : 1ers, MM. Roger et Joseph Rossignol; 2es, MM. Charles Landuret et G. Jalade.

Concours de natation. — Juniors : 1er, M. Tronilier; 2e, M. Lacaze.

Seniors : 1er, M. Bordeaux; 2e, M. Peninon.

Le Sport Nautique d'Andernos est heureux des brillants résultats obtenus apr toutes ses régates de 1920; il s'efforcera de faire mieux, si possible, l'année prochaine.

La distribution des prix de toutes les régates aura lieu le dimanche 19 courant, à neuf heures du soir, au café du Centre, à Andernos.

BORDEAUX

La question du pain

Les patrons boulangers vont remettre leur matériel aux pouvoirs publics

Nous avons exposé à nos lecteurs, en tenant compte des divers intérêts en cause, la position de la question du pain à la suite du décret du 25 août dernier. Les boulangers de Bordeaux avaient résolu d'attendre jusqu'au 15 septembre le résultat de leurs démarches auprès du gouvernement.

Ils viennent de décider, après avoir entendu leurs délégués, qu'ils remettraient aux pouvoirs publics leurs fours et matériel le 19 septembre au soir, « ne pouvant continuer à travailler aux conditions du décret précité. »

Voici d'ailleurs le texte de l'ordre du jour voté par les patrons boulangers :

« Les patrons boulangers de Bordeaux et du département de la Gironde, réunis le 14 septembre 1920 à l'Athénée en assemblée générale extraordinaire, au nombre de cinq cents,

» Après avoir pris connaissance des communications que leur ont apportées leurs délégués auprès du gouvernement, décident que, ne pouvant continuer à travailler dans les conditions où les placent le décret du 25 août, et pour permettre aux pouvoirs publics de ravitailler la population, ils remettront entre leurs mains leurs fours et matériel de production le 19 septembre au soir.

» Une commission de sept membres a été désignée pour porter cet ordre du jour à la connaissance des autorités compétentes. »

Les ouvriers boulangers se proposent d'assurer la fabrication du pain

D'autre part, nous recevons des ouvriers boulangers la communication suivante :

« Au cours de la réunion qu'ils ont tenue mardi soir à la Bourse du travail, les ouvriers boulangers de Bordeaux et banlieue ont examiné la situation qui allait leur être faite si les patrons fermaient leurs fournils par suite du refus du gouvernement de leur accorder un relèvement du prix du pain au-dessus de 1 fr. 30 le kilo.

» L'assemblée s'est prononcée pour la neutralité absolue dans le conflit survenu entre les patrons et les pouvoirs publics, mais tous les ouvriers boulangers syndiqués ont affirmé leur résolution d'assurer la fabrication du pain pour que la population ne souffre pas du manque de cet aliment de première nécessité, si toutefois les patrons boulangers mettaient leur menace à exécution. Toutes leurs dispositions sont prises en vue de cette éventualité.

» Le Syndicat ouvrier demande en outre à être représenté par un ou plusieurs délégués au sein des commissions de répartition des farines de la préfecture et de la mairie, estimant que l'intérêt des consommateurs ouvriers serait ainsi mieux sauvegardé.

» Tous les membres ouvriers de la corporation sont invités à assister à la réunion qui aura lieu samedi 18, à cinq heures après-midi, Bourse du travail. Les patrons ayant remis la date de la fermeture au 19, les dernières mesures seront prises pour assurer la fabrication du pain dès la journée de lundi. »

Nous tiendrons, bien entendu, nos lecteurs au courant de cette crise, que nous voulons croire passagère. Rappelons simplement ici que M. le Préfet et M. le Maire ont promis que le prix du pain augmenterait pas à Bordeaux et qu'il resterait fixé à 1 franc 30 le kilo.

M. Coupat à Bordeaux

Le sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, M. Coupat, est arrivé lundi à Bordeaux, et est descendu à la préfecture.

M. Coupat est venu dans notre ville pour régler le différend qui existait entre la Chambre de métiers et les Syndicats ouvriers au point de vue de l'application dans le département de la loi Astier.

Le sous-secrétaire d'Etat a entendu les deux parties, et a donné raison aux Syndicats ouvriers, dont les réclamations étaient fondées.

M. Coupat va se rendre à Libourne pour s'y occuper de la même question, puis il rentrera à Paris.

Ajoutons qu'une erreur résultant d'une communication téléphonique nous a fait dire que M. Couyba, l'ancien ministre, était arrivé à Bordeaux, alors qu'il s'agissait, comme on le voit, de M. Coupat.

Double cas d'empoisonnement

Deux personnes de notre ville sont actuellement très malades des suites d'un empoisonnement qui serait dû à l'ingestion de gâteaux achetés chez un pâtissier.

M. le docteur Mongie donne ses soins empressés à ces deux personnes.

Une enquête a été ordonnée afin de savoir si les gâteaux étaient réellement avariés ou si ce double cas d'empoisonnement ne serait pas dû à d'autres causes.

Ne serait pas dû à d'autres causes.

Des gâteaux ont été saisis et seront soumis à l'analyse.

Accident du travail

Un grave accident s'est produit mardi à Bassens.

Le manœuvre Adrien Monier, âgé de trente-quatre ans, demeurant au Bouscat, travaillait pour le compte de M. Ducos, entrepreneur, cours du Chapeau-Rouge. Il reçut soudain sur les reins plusieurs planches tombées d'un palan.

Contusionné et se plaignant de douleurs inetrnes, Monier fut dirigé sur l'hôpital Saint-André, où on l'a admis d'urgence.

Entre Marocains

Le 11 septembre dernier, le Marocain Ahmed ben Kebark, cuisinier au camp de Saint-Louis, s'emparait d'une somme de 250 fr., appartenant à un de ses compatriotes, Madjou ben Brahim. Ce dernier, s'étant aperçu que Ahmed ben Kebarck était l'auteur du vol, lui réclama les billets bleus.

Le filou ne voulut rien savoir. Finalement, ennuyé par les réclamations et les plaintes de sa victime, Ahmed ben Kebarck s'arma d'un revolver et fit feu à quatre reprises dans la cloison du local où couche Madjou ben Brahim, et pour effrayer celui-ci.

La police, mise au courant, a appréhendé le cuisinier, qui a été écroué à la prison municipale.

Au Palais

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. FOURCAUD, vice-président.

Dans son audience des flagrants délits de mardi, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Six mois de prison à Itcherrotoff Wassili, sujet russe, manœuvre, 25 ans, pour vol d'un porte-monnaie contenant près de 200 francs commis dans un bar du quartier de la gare Saint-Jean.

— **Six mois de prison** et **dix ans d'interdiction de séjour** à Jean Raffel, 22 ans, manœuvre, pour vol de couvertures au Transit maritime, quai de Paludate, et infraction à une interdiction de séjour.

Trois mois de prison et **cinq ans d'interdiction de séjour** à Marcel Marc 23 ans, qui, au cours d'une discussion dans un bar, a frappé d'un coup de couteau un de ses camarades.

— **Six mois de prison** à Jean Toreil, 34 ans; **un an et un jour de prison** à Baptiste Lujol, 28 ans, pour avoir volé la voiture d'un mutilé de guerre, à minuit, quai de Queyries.

Est-ce un crime ?

Le parquet de Bordeaux a été avisé que mardi matin, à La Tresne, on a retiré de la Garonne un cadavre en putréfaction paraissant avoir séjourné dans l'eau près de deux mois.

Le cadavre, qui est celui d'un jeune homme d'une vingtaine d'années, porte des traces de violence. On a trouvé sur lui un billet de un franc et un mouchoir marqué A. L.

M. le docteur Lande, requis par le parquet, doit se rendre à La Tresne pour examiner le corps.

Les personnes qui recherchent un disparu, dont le nom correspondrait aux initiales A. L., sont priées d'en aviser le parquet de Bordeaux au Palais de justice.

Informations

Avis aux vendangeurs

On demande, d'urgence, des coupeurs, femmes et enfants, s'adresser à l'Office municipal de placement gratuit, cours d'Alsace-et-Lorraine, 50 bis.

Eaux et forêts

Les adjudications de résines dans les forêts domaniales, qui devaient avoir lieu à Bordeaux le 4 octobre 1920, à Mont-de-Marsan le 5 et à Dax le 9 octobre, sont renvoyées à une date ultérieure.

Les dates des ventes de coupes de bois ne sont pas modifiées.

Chronique Théâtrale

LES GALAS DE LA PRESSE

Au Casino des Quinconces

Dans le très beau programme, qui comprendra, notamment, de très nombreuses vedettes et illustrations du music-hall, nous pouvons d'ores et déjà annoncer le célèbre champion cycliste Perchicot, devenu le réputé chanteur que l'on connaît, dans un genre unique, et l'exquise divette parisienne Carmen Vildez, si aimée du public bordelais.

GRAND-THEATRE

Tout le monde voudra applaudir vendredi et samedi en soirée, dimanche en matinée et soirée, Prince-Rigadin, dans la célèbre comédie-bouffe de M. Gavault, « Ma tante d'Honfleur », dont le succès s'est maintenu à Paris pendant plus de trois cents représentations.

Prince-Rigadin, que le cinéma a popularisé dans le cœur des foules, est aussi un prince de la rampe, où sa délicieuse fantaisie, sa verve comique et sa gaîté contagieuse sont devenues légendaires.

APOLLO-THEATRE

Samedi en soirée, dimanche en matinée et soirée, trois représentations de gala avec « les Petites Curieuses », comédie en trois actes, dernier succès de Tristan Bernard, interprétée par André Calmettes et son excellente compagnie. Avec « les Petites Curieuses » sera joué « Une Visite de Noces », répertoire de la Comédie-Française, André Calmettes interprétera le rôle de Lebonnard. Dimanche, matinée.

Mercredi 22 septembre, gala des P. T. T., « le Barbier de Séville », avec Mathieu-Lutz, etc. Location ouverte.

BOUFFES-CASINO D'ETE

Voulez-vous vous amuser et rire pendant trois heures consécutives ? Venez voir Augé dans « Béguin de Roi », qui vous amusera follement. Avec Augé vous avez Marie, Maud Samson et le merveilleux numéro de danseurs les Simm's and Betty. Dimanche, matinée. Onlone pour les huit premières représentations.

En préparation, « Moderne School », avec Augé, et « Monsieur Mesian », avec Mario.

SCALA-THEATRE

Ceux qui aiment la note locale feront fête à « Thérèse » et à ses interprètes, qui offrent au public toutes les trouvailles amusantes de l'« asent » cher aux Bordelais. C'est un attrait de plus pour cette œuvre charmante, déjà populaire. Location sans frais.

TRIANON-THEATRE

C'est devant des salles combles et enthousiastes que se joue l'exquise comédie de Félix Gandera, « le Couché de la Mariée ». Cette amusante fantaisie est enlevée brillamment par MM. Le Gosset, Gastal, Weber; Mmes G. Redon, Fleury, Perny, Dauphin. Devant l'affluence il est prudent de retenir ses places à la location de Trianon, de deux à six heures. Bientôt, « Phi-Phi ».

CASINO DES QUINCONCES

Le music-hall du Casino des Quinconces connaît décidément la grande vogue par les quinze numéros extraordinaires qui composent le programme. En effet, Bertin, imitateur, chanteur, comique, tireur, prestidigitateur et scène exquise, les talentueuses chanteuses la Zurka et Nadarys; l'excellent baryton Deluss et les sensationnelles attractions continuent d'attirer la foule au Casino. Trams à la sortie. Tous les jours, concert-promenade de cinq à sept heures. Entrée, 1 franc.

ALHAMBRA-THEATRE

Chaque soir, Francis, l'homme singe, accompagné de miss Danyis, procure de la gaîté et de l'émotion avec ses périlleuses acrobaties. Dans un genre différent, l'équilibriste sur la tête Poussat se fait applaudir de toute la salle.

Matinée samedi, à deux heures trente.

ALCAZAR

Samedi 18 et dimanche 19 septembre, trois représentations du beau drame de Fontenas. Toute la troupe jouera dans la pièce, MM. Joubert, Gelly, Dorsannes, Vieuille, etc., et Mmes D. Dumas, F. Fitz, Boudey, etc. Toujours prudent de louer en raison de l'affluence.

AU SKATING

Malgré les charges excessives occasionnées par les multiples taxes qui frappent les danseuses, la direction est heureuse de pouvoir annoncer au public que le prix des places ne sera pas augmenté.

OLYMPIA-CINEMA-PALACE

Ce soir les dernières fois, Jeudi, en matinée et soirée, « Torture » drame ioué par Aelvel Carmen; « Cet Fifon », comédie jouée par George Walsh; « Quand on Aime », se épisode (la Reine des Perles); actualités, etc., etc. Location, téléphone 13.38.

ALHAMBRA-DANCING

A cinq heures, apéritif; à neuf heures, soirée dansante.

THEATRE GIRONDIN (Chemin de Pessac)

Jeudi, « Résurrection », Tih-Minh. Intermède chant.

SPECTACLES du 15 septembre

GOUFFES. — 8 h. 30 : Béguin de Roi.
TRIANON. — 8 h. 30 : Le coucher de la mariée.
SCALA. — 8 h. 30 : Thérèse.
CASINO. — 8 h. 30 : Music-Hall, Attractions.
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : Un cœur fidèle.
SKATING-PALACE. — Réouverture vendredi 17 septembre.
ALHAMBRA-DANCING. — A 5 heures, apéritif; à 9 heures, soirée dansante.
AMERICAN PARK. — 8 h. 30 : Patinage. En soirée : bal.

LA SAISON A VICHY

Tout ce mois de septembre, si brillamment commencé, verra se continuer, au Grand Casino de Vichy, une magnifique série de représentations lyriques et de comédie.

Le programme lyrique, dû à M. Villefranck, directeur artistique, comprendra : « Manon », avec Mlle Suzanne Sabran; « Mireille », avec Mlle Suzanne Sabran; « le Barbier », avec MM. Lucien Fugère, Léon David, Boudouresque, Mme Augusta Garcia; « Véronique » et « la Fille de Mme Angot ».

Pour les représentations de comédie, M. Victor de Cottens nous réserve des œuvres comme : « Mme la Marquise », avec Mme Jane Yvon; « les Deux Orphelines », avec MM. Séverin, Marquet, Maucair, Mmes Rosni Derys, Marthe Fabry, Ardans, Charlier; « le Duel », « Papillon, dit Lyonnais le Juste », avec M. Tanneur; « M. Beverley », « l'Abbé Constantin », avec M. Morins, Mmes Rosni Derys, d'Ambricourt; « la Gamine », avec Mmes Marthe Fabry, Simone Charlier, MM. Tanneur, Thuet, Marc Villeneuve, et de brillants artistes.

Tél. 35.16. MARIAGES 30, rue St-Maur, B.
Louez les plus BELLES AUTOS chez FAULKNER

Crème pour CHAUSSURES Eclipse

GOUDRON ROBERT DANS TOUS LES CAFÉS
J. FRANC, Bergerac & BORDEAUX TONIQUE

FINANCES -- COMMERCE -- MARINE

BOURSE DE PARIS

du 14 septembre 1920

BULLETIN FINANCIER

Tendance calme, meilleure en coulisse, Londres ayant envoyé des ordres achats à l'ouverture. Au parquet, on se tient, sans plus. Les engagements conditionnels sont résolus par l'abandon des primes dans la plupart des cas. Rentes plus lourdes; Banques et Industrielles françaises très calmes; Produits chimiques offerts; Sucres soutenus; Rio en reprise. En coulisse, bonne tenue des Pétrolifères, des Cuivres, des Mines d'or et de la De Beers; quelques affaires en Coloniales et en Mexicaines; Russes délaissées. La livre et le dollar sont en hausse.

MARCHE OFFICIEL

FONDS D'ETAT. — Crédit national 1920, 485; 5 % 1920, 100 05; 5 % 86 40; 4 % 1917, 68 75; 4 % 1918 libéré, 69 40; 3 % 54 25; 3 % amortissable, 63; Obligations ch. fer Etat, 300; Crédit National, 475; Annam, Tonkin 1896, 50 60; Madagascar 1903-1905, 59; Afrique occident. française, 312; Tunis 1892, 268; Maroc 1914, 389; Argentine 1886, 112 25; or, 1907, 235; or 1909, 260; Brésil 1909 Pernambuco, 363; Chine or 1895, 140 10; Chine or 1908, 535; or 1913 (réorg), 389; Congo lots, 88 75; Egypte unifiée, 135 50; (privilégiée), 115; Espagne (Extér. 960 p.), 186 35; Hellénique 1887, 450; Italie 3 1/2, 47 25; Japon 1905, 172; 1907 125; bons 1913, 1,380; Maroc 1904, 427; 1910, 643; Roumanie 1896, 61 50; Russie 1887-80, 25; 1889, 24; consolid., 1re et 2e sér., 31; 1901, 24; 1891 or et 1894, 26 75; 1894, 24 25; 1906, 40 25; Serbie 1895, 45; 1902, 384; dette ottomane unifiée, 69 50; Haïti 1896, 360.

ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Actions). — Banque de Paris, 1,690; Compagnie Algérienne, 1,660; Comptoir d'Escompte, 1,068; Crédit Foncier, 740; Société Marseillaise, 710; Crédit Lyonnais, 1,660; Crédit Mobilier, 555; Société Génér., 751; Banque Française, 309; Banque de l'Union Parisienne, 1,215; Banque de l'Indochine, 1,990; Banque Nationale du Mexique, 662; Banque Ottomane, 708; Banque Française Rio-Plata, 530; Foncier Egyptien, 955.

CHEMINS DE FER (Actions). — Bône-Guelma, 478; Est-Algérien, 485; Est, 590; jouiss., 230; Paris-Lyon-Méditerranée, 715; jouiss., 415; Midi, 760; jouiss.,